



SERVICES EN ESPACE RURAL

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole – option « Services en Espace Rural » est un diplôme professionnel qui vous permet :

- l'entrée dans la vie active puisque vous pourrez accéder à des emplois en environnement, au sein d'organismes publics et privés (entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs des ministères, etc...);
- l'entrée dans des formations spécialisées liées au secteur social, éducatif... ou la poursuite en études de niveau II (licences...).

I. - ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture, est organisé **en modules** et est structuré en **deux domaines d'enseignements** :

- le premier relève du **domaine commun** et s'intitule « Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication ». Il comporte **quatre modules** M21, M22, M23 et M31 et constitue le **tronc commun à toutes les options du B.T.S.A.** ;
- le second concerne le **domaine professionnel** et regroupe **onze modules** spécifiques à l'option Services en Espace Rural.

PREMIER DOMAINE : Le domaine commun

Les modules de ce domaine sont communs pour tous les B.T.S.A, quelle que soit l'option choisie, et sont au nombre de **quatre**.

- Voir page suivante leurs contenus -

NOM	INTITULE	CONTENU
OUVERTURE SUR LE MONDE : COMPREHENSION DES FAITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ; INFORMATION, EXPRESSION ET COMMUNICATION		
M21	Organisation économique, sociale et juridique	Sciences économiques, sociales et de gestion
M22	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.	Français Education socioculturelle
M23	Langue vivante	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais, Espagnol ou Allemand
M31	Education physique et sportive	Dispense obligatoire

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au B.T.S.A., vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

DEUXIEME DOMAINE : Le domaine professionnel

Ces modules sont caractéristiques de votre option. Ils sont **onze** et visent à acquérir les connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel. Leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
TRAITEMENT DE DONNEES ET INFORMATIQUE		
M41	Traitement de données	Mathématiques Une partie de ce module est spécifique à l'option choisie
M42	Technologies de l'information et du multimédia.	Informatique / Multimédia
CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET REGLEMENTAIRES LIEES AU SECTEUR PROFESSIONNEL		
M51	De l'espace au Territoire	. Evolution du monde rural au 19 ^e siècle à nos jours. . Patrimoine, PAC... Mesures agro-environnementales.

NOM	INTITULE	CONTENU
CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET REGLEMENTAIRES LIEES AU SECTEUR PROFESSIONNEL (suite)		
M52	Les acteurs des services en espace rural	. Connaître les acteurs sur le plan technique, juridique, social et les liens avec l'U.E.
M53	Diagnostic de territoire	Méthodologie du diagnostic (atouts, contraintes, objectifs) à partir de situations diversifiées.
M54	Méthodologie de projet	Etablir et analyser un projet dans toutes ses composantes : environnement géographique, juridique, économique + outils.
M55	Conduite d'un projet	Projet différent de celui vu en M54 : conception – réalisation – évolution.
M56	Mercatique	. Gestion commerciale et du personnel . Plan de marchéage. . Mesurer une action... sa logistique.
M57	Gestion juridique et financière des services	. Comptabilité – Gestion (bilan, compte de résultat, SIG, CAF...) . La comptabilité publique (budget primaire, annexe...) . Gestion prévisionnelle.
M58	Communication et animation	. Supports : internet, vidéo, revues... images, gestion des événements. . Approche d'une négociation commerciale ou de services.
MISES EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES		
M61	Stage(s) mettant en œuvre les 6 modules de M53 à M58.	Au minimum 12 semaines

2. – EPREUVES D'EXAMEN

Huit épreuves au total sont prévues. Elles sont réparties en 2 groupes :

- 3 épreuves du 1^{er} groupe (20 coefficients) ;
- 5 épreuves du 2^{ème} groupe (20 coefficients) qui se substituent au contrôle en cours de formation (contrôle continu ou C.C.F.).

Voici leurs répartitions :

STRUCTURE DE L'EXAMEN				
EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 1^{er} GROUPE				
N°1 EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE	5	4 h 00	M21 – M22	<p>Epreuve écrite en 2 parties sur documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>première partie</i> : le candidat répond à des questions qui vérifient la compréhension du texte principal ; - <i>deuxième partie</i> : le candidat produit un texte dont l'objet, la forme particulière ainsi que le public auquel il est destiné sont précisés par les consignes données dans le sujet. <p>Deux sujets peuvent être proposés au choix du candidat. Chaque année, pour cette épreuve deux thèmes de culture générale sont fixés par note de service et renouvelés pour moitié tous les deux ans.</p>
N°2 ETUDE DE CAS	7	4 h 00	M51 à M57	<p>Epreuve écrite à partir d'une situation concrète construite à l'aide de données réelles (économiques, commerciales, sociales, historiques, géographiques, politiques, culturelles, juridiques..).</p> <p>Le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée, d'élaborer et de justifier un projet dans le champ des services en espace rural.</p>
N°3 SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE	8	45 mn	M61	<p>Epreuve en deux parties : production d'un rapport écrit et soutenance orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'entreprise de services du lieu de stage.</p>

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE				
EPREUVE A TRAITEMENT DE DONNEES	3	3 h 00	M41 et M42	Epreuve écrite constituée de plusieurs exercices ou problèmes. La partie informatique ne peut excéder 7 points par rapport à un total de 20 points affectés à l'épreuve.
EPREUVE B PROJET ECRIT D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION	3	3 h 00	M22	Production écrite , qui peut s'accompagner d'une production graphique. L'épreuve s'effectue sur la base d'un support documentaire destiné à aider le candidat, composé d'éléments d'information et de documents d'ambiance d'ordre graphique, photographique ou plastique. L'énoncé précise l'objet du processus de communication et induit ses motifs, les circonstances et le public concerné.
EPREUVE C LANGUE VIVANTE	3	50 mn	M23	Epreuve orale en 2 parties . Chaque partie compte pour 50 % de la note globale. ① compréhension de l'oral : l'évaluation se fera à partir d'un enregistrement sonore d'une durée de 2 à 3 mn fourni par l'examinateur. ② entretien : le thème de cet entretien est choisi par l'examinateur.
EPREUVE D SCIENCES ECONOMI- QUES, SOCIALES ET DE GESTION	3	1 h 30	M21 et M57	Epreuve orale organisée à partir d'une question tirée au sort. Elle comprend un temps de préparation de 60 mn maximum et d'un entretien de 30 mn maximum.
EPREUVE E EPREUVE PROFESSIONNELLE INTERDISCIPLINAIRE (E.P.I.)	8	2 h 30	M51 à M58	Epreuve orale et pratique comprenant : - 2 heures de préparation : lecture des documents, analyse, diagnostic et mise en œuvre des savoirs dans une situation donnée ; - 10 mn d'exposé ; - 20 mn d'entretien avec le jury.

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves coefficientées du premier et du deuxième groupe.

Les candidat(e)s en formation à distance sont dispensé(e)s obligatoirement de l'Education Physique et Sportive et des Modules d'Initiative Locale (MIL)

II.- CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, considéré(e)s **candidat(e) individuel(le)**, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des **3 sessions** suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20).

Pour les redoublant(e)s extérieur(e)s ayant déjà subi en totalité les épreuves du B.T.S.A. S.E.R. en établissement scolaire traditionnel, les points au-dessus de 10 de la note d'E.P.S. et de la note de la moyenne des Modules d'Initiative Locale sont pris en compte.

A chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies. Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à reparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

